

## ORGANISATION ET BAREME DE L'EXAMEN PRATIQUE

### Contrôle des documents

#### Message d'accueil de l'inspecteur du permis de chasser qui :

- Vérifie que le candidat n'a pas de cartouches réelles sur lui.
- S'assure que son téléphone portable est bien éteint.
- Demande au candidat s'il est droitier ou gaucher (pour bien se positionner).
- Expose succinctement le barème de l'examen (21 points maxi, 16 points mini pour être reçu, en cas de faute éliminatoire (exemple : comportement dangereux), l'examen s'arrêtera immédiatement).
  - Bon comportement → A 1 point
  - Erreur bénigne ou non tir dans des circonstances de sécurité satisfaisantes → B 0 point
  - Comportement dangereux → C éliminatoire
- Précise que toutes les personnes et les biens présents dans l'environnement comptent pour l'examen, sans exception.
- Indique que l'examen commence quand l'inspecteur du permis de chasser dit « l'examen commence » et qu'il ne sera terminé que lorsque l'inspecteur dira « l'examen est terminé ».
- Demande au candidat s'il a des questions ou remarques particulières.

## L'EXAMEN COMMENCE

L'inspecteur du permis de chasser remet au candidat le nombre de cartouches nécessaires à l'exécution du parcours.

Le fusil est remis au candidat par l'inspecteur du permis de chasser (ouvert et déchargé).

Avant de charger à deux cartouches, le candidat doit vérifier l'intérieur des canons (canons dirigés vers le ciel). S'il ne le fait pas avertissement et 1 point de moins sur le comportement général (voir barème avertissement).

### Atelier n° 1 : EVOLUTION SUR UN PARCOURS DE CHASSE SIMULE AVEC TIR A BLANC (NOTE SUR 8 POINTS)

Le candidat est amené à franchir une clôture et un fossé, fusil en main, respectant les règles de sécurité ; il doit également tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de six plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers une voiture, une haie, une maison, une route, des silhouettes humaines symbolisées par des mannequins.

Tout comportement dangereux sur ce parcours est éliminatoire.

**Postes n° 1 et 6 (obstacles) :**

Décharge, vérifie les canons et recharge correctement .....	A
Décharge, recharge incorrectement ou ne vérifie pas les canons .....	B
Passage de l'obstacle fusil fermé chargé ou déchargé .....	C
Comportement dangereux .....	C

*Remarque : L'obstacle ne peut être franchi que l'arme tenue à la main.*

**Postes n° 2 – 5 et 8 (tir autorisé) :**

Chaque plateau est déclenché à la voix par le candidat.

Tire, décharge et recharge correctement .....	A
Ne tire pas .....	B
Tire, décharge ou recharge incorrectement .....	B
Comportement dangereux .....	C

Si le candidat retire la cartouche non percutée et ferme son fusil, note = B, puis l'inspecteur du permis de chasser lui indique qu'il doit recharger correctement avant le prochain plateau.

Si la distance de tir est jugée trop importante (plateaux hors de portée ou retombant sur le sol) note = B (critère : tire incorrectement).

**Postes n° 3 – 4 et 7 (bâtiment ou véhicule – haie - silhouette) :**

Ne tire pas .....	A
Met en joue en situation dangereuse sans tirer .....	C
Tire .....	C
Comportement dangereux .....	C

**Restitution des douilles et du fusil :**

L'inspecteur du permis de chasser demande au candidat de lui remettre le fusil. L'inspecteur du permis de chasser récupère les douilles et le fusil (ouvert et déchargé) puis il annonce la fin du 1<sup>er</sup> atelier.

Si le candidat remet le fusil fermé ou chargé .....

.....	C
-------	---

*Nota : Le candidat n'a pas à vérifier l'intérieur des canons avant de remettre le fusil.*

**Remarques :**

- *Plateau « no-bird » : l'inspecteur du permis de chasser provoque le départ d'un nouveau plateau.*  
*Si le candidat tire une partie du plateau « no-bird », dans des conditions normales de sécurité, l'inspecteur du permis de chasser l'accepte, note = A.*
- *Cran de sûreté : si le candidat le met pendant les déplacements, l'inspecteur du permis de chasser ne le sanctionne pas (cela ne constituant pas une faute) et ne lui formule pas de remarques pendant l'examen.*

**Atelier n° 2 : EXERCICE DE TIR AVEC DES CARTOUCHES A GRENAILLE SUR PLATEAUX D'ARGILE (NOTE SUR 7 POINTS) ET DEMONTAGE D'UNE ARME POUR DEPLACEMENT FICTIF EN VOITURE (NOTE SUR 1 POINT) :**

Sept plateaux d'argile sont propulsés d'une fosse derrière laquelle le candidat est posté avec un fusil.

L'un au moins d'entre ces plateaux est propulsé en direction d'une silhouette humaine pivotante se dressant face au candidat avant le tir.

Deux au moins d'entre ces plateaux sont de couleur rouge et symbolisent des spécimens d'espèces d'oiseaux protégés dont la destruction est interdite ou d'espèces dont la chasse n'est pas autorisée.

Le tir sur un de ces trois plateaux est éliminatoire.

Le candidat doit ensuite démonter son fusil pour un déplacement fictif en voiture.

Tout comportement dangereux au cours de cette épreuve est éliminatoire.

**Rappel bref des règles de cet atelier :**

- Plateaux noirs (espèces chassables), rouges (espèces non chassables).
- Silhouette ne compte que lorsqu'elle est de face (pour les terrains non équipés d'un poteau qui dissimule la silhouette quand elle est de profil).
- Si utilisation swing-trap, préciser que cette arme est interdite à la chasse.

Le candidat se positionne dans la cage de sécurité.

Le fusil ouvert et déchargé lui est remis par l'inspecteur du permis de chasser et par l'avant de la cage de sécurité.

Le candidat doit **vérifier l'intérieur des canons** avant de charger. S'il ne le fait pas = motif d'avertissement.

L'inspecteur du permis de chasser remet deux cartouches à grenaille au candidat. Le fusil est alors chargé par le candidat.

Le candidat déclenche à la voix le départ des plateaux.

**Nota :**

- *Le candidat n'aura à ouvrir son fusil que s'il tire. S'il ne tire pas, il reste en position d'attente.*
- *Plateau « no-bird » : l'inspecteur du permis de chasser provoque le départ d'un nouveau plateau.*

*Si le candidat tire une partie du plateau « no-bird », dans des conditions normales de sécurité, l'inspecteur du permis de chasser l'accepte, note = A.*

**Poste n° 9 (tir vers silhouette)**

Ne tire pas .....	A
Met en joue sans tirer .....	C
Tire .....	C
Comportement dangereux .....	C

**Postes n° 10 – 12 – 14 – 15**

**Plateaux  
de couleur noire**

Tire, décharge et recharge correctement .....	A
Ne tire pas .....	B
Tire, décharge ou recharge incorrectement .....	B
Comportement dangereux .....	C

Si la distance de tir est jugée trop importante (plateaux hors de portée ou retombant sur le sol) : note = B (critère : tire incorrectement).

**Postes n° 11 – 13**

**Plateaux  
de couleur rouge**

Ne tire pas .....	A
Met en joue sans tirer .....	A
Tire .....	C
Comportement dangereux .....	C

Au dernier plateau (7<sup>ème</sup>), le candidat (qu'il ait tiré ou non), décharge son fusil, remet les cartouches puis le fusil à l'inspecteur du permis de chasser, par l'avant de la cage de sécurité.

**Poste n° 16 : démontage du fusil pour déplacement fictif en voiture (un étui court est placé sur la banquette arrière ou le coffre) :**

L'inspecteur remet au candidat l'arme ouverte et lui précise qu'elle est déchargée. Le candidat n'a pas à vérifier l'intérieur des canons

Y arrive .....	A
N'y arrive pas .....	B
Comportement dangereux .....	C

***Hors examen :***

*L'inspecteur du permis de chasser invite le candidat à remonter l'arme (pour le candidat suivant).*

**Atelier n° 3 : EXERCICE DE TIR A L'ARME RAYEE SUR SANGLIER COURANT POUR UN TIREUR POSTE EN BATTUE (NOTE SUR 3 POINTS) :**

Le candidat effectue un exercice de manipulation de la carabine comportant un chargement-déchargement de l'arme.

Il est ensuite placé dans la situation d'un chasseur posté en battue.

Il doit tirer à deux reprises sur une cible mobile symbolisant un sanglier quittant la traque, en respectant les règles de sécurité.

La transgression d'une règle de sécurité est éliminatoire.

Tout comportement dangereux au cours de cette épreuve est éliminatoire.

### **Rappel bref des règles de cet atelier :**

- Chargement / déchargement de l'arme.
- Positionnement du candidat en action de chasse, ventre au bois, désignation du voisin de battue et de la direction du sanglier courant.
- Tir dans les règles de sécurité.

Le candidat se positionne.

L'inspecteur du permis de chasser lui remet la carabine (déchargée, culasse ouverte) ainsi que deux cartouches à douilles amorcées.

### **Poste n° 17 : chargement et déchargement de l'arme avec deux cartouches à douilles amorcées**

Charge / décharge correctement .....	A
Incorrect ou difficultés .....	B
N'y arrive pas .....	C
Comportement dangereux .....	C
Charge ou décharge sa carabine canon dirigé à l'horizontal .....	C

#### **Nota :**

- *Un candidat ne peut pas continuer l'épreuve s'il ne sait pas ou s'il n'arrive pas à charger ou décharger sa carabine, note = C (critère : éliminatoire).*
- *La direction du chargement autorisée est : dos à la traque, en dehors des angles de 30°, canons impérativement dirigés vers le sol.*

*Le candidat décharge son arme, les deux cartouches éjectées restent au sol.*

*L'inspecteur lui remet alors deux cartouches à balle plastique.*

### **Postes n° 18 et 19**

Tir, chargement, déchargement corrects et bon comportement .....	A
Ne tire pas ou mauvaise manipulation de déchargement ou de rechargement .....	B
Epaule ou tire dans l'angle des 30° .....	C
Tir du sanglier en dehors de la zone autorisée .....	C
Comportement dangereux .....	C
Charge ou décharge sa carabine canon à l'horizontal .....	C

Après le deuxième tir, le candidat éjecte la douille vide (ou la cartouche à balle plastique) ouvre son arme, nettoie son poste (ramasse les cartouches et étuis, et le repère des 30°) puis remet l'arme, culasse ouverte et déchargée, à l'inspecteur du permis de chasser.

## L'EXERCICE SUR LE TERRAIN EST TERMINE

### 4) COMPORTEMENT GENERAL DU CANDIDAT (NOTE SUR 2 POINTS)

A l'issue de l'exercice sur le terrain, il est procédé à l'évaluation du comportement général du candidat lors de l'examen pratique.

#### Points n° 20 et 21

Appréciation générale du candidat sur les trois ateliers :

- Comportement globalement satisfaisant ..... A
- Attitude peu sûre, empruntée (avertissement) ..... B
- Candidat ayant eu une attitude imprudente lors  
du maniement de l'arme au cours de l'épreuve  
ou ne tenant pas compte des remarques de l'inspecteur,  
incorrection, trois avertissements ..... C

#### Barème d'avertissement

*L'avertissement est signalé au candidat pour une faute grave non éliminatoire.  
Il entraîne la perte d'un point de comportement général.*

*Le troisième avertissement provoque l'élimination directe.*

## L'EXAMEN EST TERMINE

### FAUTES DANS LE COMPORTEMENT DU CANDIDAT AU COURS DE L'EXAMEN PRATIQUE : Les sanctions

#### 1) L'AVERTISSEMENT

##### Les motifs d'avertissement sont

Fermeture du fusil en relevant les canons.

Ouverture de l'arme, canons non dirigés vers le sol.

Déplacement fusil à l'horizontal.

En attente de tir (réel ou simulé), fusil ou carabine épaulé ou canon(s) à l'horizontale.

Ne vérifie pas l'intérieur des canons à la remise du fusil par l'inspecteur du permis de chasser (parcours simulé ou à la fosse).

Doigt sur la détente, quel que soit l'endroit du parcours.

Ramassage d'une douille au sol arme fermée ou non déchargée.

Non vérification du (des) canon(s) après avoir ramassé une cartouche (douille) canon(s) dirigés vers le sol.

Passage d'une arme fermée entre deux personnes rapprochées, canons dirigés vers le sol, sans passer sur les pieds.

Doigt sur le pontet pendant les manipulations ou en déplacement (sauf pas de tir en position d'attente)

Fermeture de l'arme à proximité immédiate des pieds

### **Barème d'avertissement**

*L'avertissement est signalé au candidat pour une faute grave non éliminatoire.  
Il entraîne la perte d'un point de comportement général.*

*Le troisième avertissement provoque l'élimination directe.*

## **2) COMPORTEMENTS DANGEREUX DIRECTEMENT ELIMINATOIRES**

Départ intempestif d'un coup de fusil ou carabine, imputable au candidat.

Canon(s) dirigé(s) vers une personne, arme fermée (toutes les personnes présentes sur le site comptant pour l'examen, sans exception) + vers la silhouette, (vers les silhouettes).

Fermeture de l'arme sur les pieds du candidat.

Passage des obstacles fusil fermé (chargé ou non), ou fusil ouvert et chargé.

Remise de l'arme fermée à l'inspecteur du permis de chasser (chargée ou non).

Tir à la hanche.

Tir sans regarder la cible ou le plateau.

Incorrections sur le parcours (paroles ou gestes).

Non maîtrise manifeste de l'arme (recul / déséquilibre / chute...).

Refus d'exécuter une action ordonnée par l'inspecteur du permis de chasser (ramasser les douilles au sol par exemple).

Fusil fermé, canons dirigés vers un véhicule ou une habitation (bien matériel).

Nota : Cette rubrique concernant l'épreuve pratique reflète les conditions de l'examen mais seules ont force de loi le jugement et les exigences de l'inspecteur de l'ONCFS